



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Luc Courard
Bart Jourquin

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Bachelier en Construction

Institut supérieur industriel de
promotion sociale (ISIPS)

06.06.2018

Table des matières

Construction : Institut d'enseignement de promotion sociale – ISI PS Charleroi.....	3
Contexte de l'évaluation	3
Composition du comité	3
Présentation de l'établissement et du programme évalué	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité.....	9
Conclusion générale.....	11
Droit de réponse de l'établissement.....	12

Construction : Institut supérieur industriel de promotion sociale

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi des bacheliers en Construction. Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Luc Courard et M. Bart Jourquin, mandatés par l'AEQES, se sont rendus le 2 mars 2018 à l'Institut supérieur industriel de promotion sociale (ISIPS) à Charleroi. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Construction, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant·e·s qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Luc Courard, expert pair
- Bart Jourquin, expert en gestion de la qualité

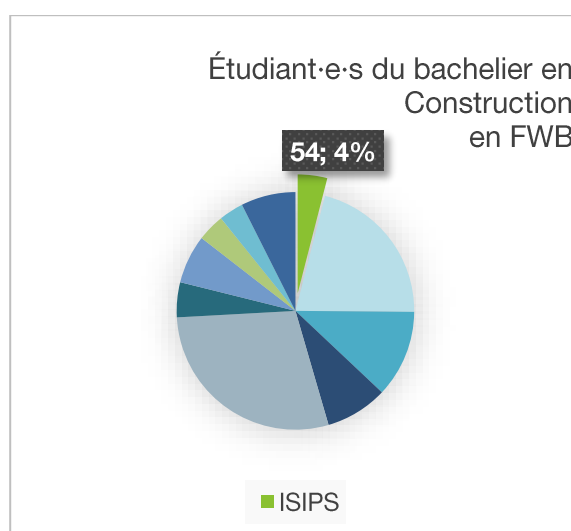
¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Situé dans le centre de Charleroi, l'Institut supérieur industriel de promotion sociale (ISIPS) organise six bacheliers techniques (construction, informatique et système, chimie, électronique, électromécanique, techniques graphiques) ainsi que le bachelier de transition et le master en Sciences de l'ingénieur industriel (orientations Chimie, Électromécanique ou Électronique). L'ISIPS relève de l'enseignement officiel organisé par la province de Hainaut et appartient au réseau du CPEONS.

Le bachelier en Construction, options Bâtiment et Génie civil, est organisé en cours du soir.

Depuis 2012-2013, la population étudiante de la section est en légère diminution. En 2016-2017, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s à l'ISIPS dans le bachelier en Construction représentait 4 % de la population étudiante inscrite dans les bacheliers en Construction évalués par l'AEQES².



² Source : compilation des données des dossiers d'avancement

Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

L'ISIPS a vécu un *turn-over* important depuis l'évaluation de 2013, que ce soit au niveau de la direction de l'établissement ou de l'équipe enseignante de la section Construction. La nouvelle direction est entrée en fonction en 2016. Le coordinateur qualité était néanmoins déjà présent lors de l'évaluation initiale. L'équipe de direction reste petite (pas de sous-direction) et un quart temps est alloué au coordinateur qualité pour animer la démarche qualité institutionnelle, qui concerne l'ensemble des programmes proposés par l'établissement.

Un nouveau site internet a été mis en ligne. Il est géré de manière centrale au niveau de la province, ce qui laisse peu de possibilités pour mener des actions de promotion spécifiques au bachelier en Construction.

La plateforme Moodle a été très récemment mise en place, mais l'équipe enseignante n'a pas encore été formée à son utilisation (une formation est prévue en mai 2018). Pour le moment, très peu de documents et de cours sont disponibles sur la plateforme. Elle n'est pratiquement pas utilisée pour les échanges d'information avec les étudiants, et encore moins pour proposer une pratique pédagogique spécifique.

Une attention particulière doit être portée à l'évolution du nombre d'étudiant·e·s et, plus spécifiquement, au nombre de diplômé·e·s, qui ne répond pas au minimum décretaal à atteindre à l'horizon 2020³. Un effort doit donc impérativement être mené pour consolider le recrutement et améliorer le taux de réussite des étudiant·e·s. La direction n'a pas encore adopté de stratégie claire à ce sujet, même si quelques pistes de réflexion existent. La « marque de fabrique » de l'ISIPS ainsi que ses spécificités (notamment le « double diplôme » en Bâtiment et en Génie Civil) ne sont pas suffisamment mises en évidence et utilisées pour assurer le recrutement, qui reste essentiellement basé sur la proximité géographique. L'exclusivité de la formation dans la région de Charleroi reste à la fois un atout et une difficulté, particulièrement en matière de rapprochement avec d'autres établissements du pôle hennuyer.

La mise sur pied du projet européen DIORES (financé par le Fonds social européen) pourrait permettre une meilleure visibilité de la formation et de ses atouts potentiels.

³ Le décret Paysage (art. 88, §2) prévoit que, au plus tard à partir la rentrée académique 2020, les cycles d'études de type court conduisant au même grade académique organisés dans le même arrondissement et dont l'un au moins diplôme moins de 10 étudiants par an en moyenne sur les cinq dernières années académiques doivent être coorganisés par les établissements habilités au sein du Pôle académique des implantations concernées, sous peine de perte de cette habilitation sur ces implantations.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action qui a été proposé par l'établissement suite à l'évaluation initiale de 2013 comportait quatre axes :

- 1 Approches pédagogiques
- 2 Ressources humaines et matérielles
- 3 Relations extérieures
- 4 Démarche qualité

Le comité s'est penché en priorité sur les actions qui ont été entreprises dans ces quatre domaines.

Axe 1 : Approches pédagogiques

Une série d'actions réalisées et/ou partiellement mises en œuvre ont été identifiées. En particulier :

- Quelques fiches pédagogiques (fiches UE) ont été rédigées. Toutefois, l'absence d'une coordination et le manque de coopération de quelques enseignant·e·s n'ont pas permis de progresser autant que prévu. Le projet de mettre en place une coordination pédagogique dans le courant de l'année académique 2018-2019 et le renouvellement récent du corps enseignant devraient aider l'ensemble de l'équipe à entrer dans la démarche ;
- Ces fiches pédagogiques sont utilisées par les enseignant·e·s qui les ont rédigées afin de présenter aux étudiant·e·s les objectifs de l'UE, les modes d'évaluation et l'organisation générale de la formation. Certain·e·s enseignant·e·s vont jusqu'à faire signer ce document par les étudiant·e·s, en guise de « contrat ». Le comité des experts souligne toutefois qu'il est important que les étudiant·e·s obtiennent une copie de toutes les fiches ;
- Deux enseignants de la section suivent le CAPAES, ce qui est considéré par la direction comme un moteur pour l'amélioration globale des compétences pédagogiques de l'équipe, grâce à l'émulation qui peut se créer entre collègues ;
- Une cellule de validation des acquis de l'expérience (VAE) instruit les dossiers des étudiant·e·s qui souhaitent valoriser certains acquis. Ce système fonctionne ;
- Un Conseil des Études de Suivi pédagogique (CESP) est en place depuis quelques mois. Ce conseil est destiné à suivre la progression des étudiant·e·s tout au long de leur cursus et à leur apporter, le cas échéant, un support en cas de difficulté. Comme ce Conseil a été mis en place en début d'année académique 2017-2018, il concerne, pour le moment, les enseignant·e·s donnant cours en première année, qui sont accompagné·e·s dans leur tâche par un agent administratif. Des fiches individuelles sont rédigées pour chaque étudiant·e et discutées en séance. Ceci constitue une initiative tout à fait utile et adaptée pour le suivi des étudiant·e·s entrant·e·s. La direction souhaite capitaliser sur cette initiative pour désigner un·e enseignant·e référent·e chargé·e de suivre les étudiant·e·s et de leur proposer des activités de remédiation, en collaboration avec ses collègues ;
- Un vade-mecum pour l'épreuve intégrée a été rédigé et mis en ligne sur la plateforme pédagogique. L'existence de ce document est peu connue des étudiant·e·s, et un effort de communication est donc nécessaire. Trois enseignant·e·s sont maintenant

responsables de l'organisation de cette épreuve. Les étudiant·e·s sont bien encadré·e·s. Le processus, les règles de rédaction... sont clairs et explicites ;

- Des grilles d'évaluation sont maintenant disponibles pour les stages et l'épreuve intégrée. Elles font références aux acquis d'apprentissage, ce qui engendre parfois certaines difficultés pour les compléter car les membres des jurys ne maîtrisent pas tous ou pas correctement le concept. Une formation sera organisée par l'inspection en mai 2018 sous forme d'une « inspection inversée », de telle sorte que les enseignant·e·s soient parties prenantes de leur formation ;
- Des séances d'information sur les stages sont organisées de façon à guider les étudiant·e·s dans leur préparation. Elles portent sur la présentation des objectifs des différents stages, les aspects administratifs, les modes d'évaluation et de suivi.

À côté des actions réalisées, le comité des experts tient à attirer l'attention de la section sur deux autres aspects, relevant également de la pédagogie :

- le positionnement de la section par rapport au double diplôme n'est toujours pas clair. La possibilité d'obtenir une qualification supplémentaire avec un investissement limité ne semble pas être un argument pour attirer les étudiant·e·s ;
- il n'existe pas de syllabus pour tous les cours (environ 50%), et les supports existants ne sont pas toujours distribués en début de cours. Cela constitue un handicap pour les étudiants, en particulier pour ceux qui exerçant une activité professionnelle et qui sont parfois amenés à devoir s'absenter. Ils ne peuvent donc récupérer la matière qu'au travers de notes prises au cours par des condisciples. Dans un contexte d'enseignement de promotion sociale, ce type de public devrait être mieux pris en compte.

Axe 2 : Ressources humaines et matérielles

La seule action identifiée sous cet axe était d'envisager la possibilité d'accès aux ressources de sites professionnels. Diverses ressources (CSTC, CNAC...) sont disponibles depuis le printemps 2017, ce qui constitue une avancée. La bibliothèque reste toutefois inaccessible en soirée.

Aucun investissement n'a pu être réalisé afin d'améliorer le parc informatique.

Axe 3 : Relations extérieures

Il n'existe pas d'association d'ancien·ne·s, ni même de liste des diplômé·e·s de la section. Les contacts informels avec les entreprises se déroulent au travers des stages et des jurys de l'épreuve intégrée. Il n'y a donc pas eu d'amélioration dans ce domaine.

Une cérémonie de remise des diplômes, organisée il y a quelques années, a permis de renouer un lien avec les étudiant·e·s fraîchement sorti·e·s du bachelier. L'expérience – positive – devrait être reconduite.

Quelques laboratoires sont organisés au CEPESI.

Les déplacements *extra-muros* (visites de chantiers...) restent trop peu nombreux. Même si l'horaire (cours en soirée) n'est pas propice à l'organisation de telles activités, des aménagements pourraient être proposés afin d'organiser de telles visites, par exemple le samedi matin, en prévenant les étudiant·e·s suffisamment longtemps à l'avance.

Axe 4 : Démarche qualité

Comme évoqué sous l'axe 1, une démarche intéressante, visant à améliorer l'encadrement et le suivi des étudiant·e·s de première année, a été mise sur pied au travers du Conseil des Études de Suivi pédagogique. Le comité des experts estime qu'il s'agit là d'une initiative importante en termes de démarche qualité et qui va dans le bon sens. Il reste maintenant à exploiter les résultats de la démarche afin de dégager des indicateurs de progression, comme par exemple, le taux de diplômé·e·s annuel, la diminution de la longueur moyenne du cursus ou le taux de réussite en fin de première année. Ceci permettrait au bachelier en Construction de s'inscrire progressivement dans la logique « *Plan Do Check Act* » (PDCA).

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Gouvernance

Les relations entre la direction, la coordination qualité et l'équipe enseignante semblent bonnes et cordiales. Le secrétariat joue un rôle important dans les relations à l'intérieur de l'établissement : les questionnements, demandes ou problèmes à résoudre, tant de la part des étudiant·e·s que des enseignant·e·s, passent systématiquement par lui. Ni les enseignant·e·s, ni les étudiant·e·s n'ont un accès immédiat à la direction.

Le comité des experts invite la direction à définir une stratégie claire de développement pour l'institution et, spécifiquement, pour la section Construction (notamment en regard du nombre de diplômé·e·s). En collaboration étroite avec le coordinateur qualité, il est important de définir des objectifs mesurables, les moyens nécessaires pour les atteindre, les personnes-ressources, ainsi que des indicateurs de progression adéquats et objectifs. Le comité insiste pour que toutes les parties prenantes soient associées au processus, en ce compris les ancien·ne·s étudiant·e·s et les employeur·se·s.

Démarche qualité

Il n'existe pas de relais qualité spécifique au niveau de la section Construction. Il n'existe pas non plus de responsable ou de coordination pédagogique pour la section. Des réunions sont organisées une ou deux fois par an avec l'équipe enseignante, sans la présence de délégué·e·s étudiant·e·s.

La pratique de l'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s est inexistante dans la section. Sa mise en place permettrait d'avoir un regard sur la qualité de l'enseignement et ouvrirait à terme une réflexion, menée par toutes les parties prenantes, sur l'organisation et le contenu du cursus.

Le comité constate que le bachelier « fonctionne » globalement bien, mais estime que cet état de fait est essentiellement dû aux bonnes relations entre les différentes parties prenantes. Il estime de ce fait qu'un formalisme plus poussé devrait être mis en place pour pouvoir apporter une réponse adéquate, et neutre d'un point de vue interpersonnel, aux problèmes qui pourraient survenir.

Une culture qualité doit être l'affaire de tous. Le rassemblement de toute la communauté des apprenant·e·s, des enseignant·e·s et du personnel autour d'un projet commun reste l'option à privilégier pour la mise en place d'une démarche de progrès et d'amélioration.

Plan d'action actualisé

Si plusieurs actions ont déjà été suivies de résultats, d'autres pistes méritent d'être mentionnées ou rappelées. Il s'agit notamment :

- d'affiner et de partager la stratégie brièvement évoquée par la direction et de l'articuler avec des actions à mettre en place par le coordonnateur qualité ;
- d'introduire l'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s de manière systématique, même si toutes les UE ne doivent pas forcément être évaluées chaque année ;
- de veiller à la mise à jour régulière des contenus de cours ;

- de rédiger, avec l'aide de la direction et du coordonnateur qualité, une « fiche pédagogique » pour tous les cours ;
- de mettre à disposition des étudiant·e-s des syllabus ou des ouvrages de référence. Leur disponibilité devrait être systématique, au début de chaque cours ;
- de distiller une information la plus large possible sur le contenu et le déroulement des stages et de l'épreuve intégrée ;
- de mettre sur pied, de façon systématique et récurrente, des réunions de section. Outre les enseignant·e-s, des représentant·e-s des étudiant·e-s devraient être invités à y participer. Les rapports de réunion devraient être transmis aux différentes parties prenantes ;
- d'instaurer un système formel de délégué·e-s de classe, avec une fonction clairement définie, qui dépasse le rôle de simple « porte-parole » ;
- de s'inscrire dans des partages d'expérience avec des coordinations qualité d'autres établissements (tous réseaux confondus) qui proposent des formations en promotion sociale (ou même en Hautes Écoles).

Au-delà de ces quelques pistes qui permettraient à l'établissement et à la section de faire un pas de plus dans la démarche qualité, il reste à se doter d'indicateurs mesurables, en lien avec les objectifs stratégiques à annoncer par la direction.

Conclusion générale

Le comité des experts constate que la section Construction a intégré certaines recommandations relevées dans le rapport final de synthèse de 2013, rédigé suite à la première visite d'un comité d'experts.

Il reste toutefois un travail important à accomplir. Compte tenu des évolutions récentes au sein de l'établissement, le plan d'action actualisé devrait être réécrit, en lien avec la vision stratégique de l'institution en général et de la section Construction en particulier. Un tel plan stratégique reste encore à définir et à partager.

L'ancrage de la démarche qualité dans cette stratégie devra passer par la définition d'objectifs mesurables dans une démarche de type PDCA, ce qui implique la formalisation d'un certain nombre de processus nécessaires à la mise en place et au suivi des actions retenues.

Ce travail devra se faire en concertation avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les étudiant·e·s, afin d'ouvrir la voie à une culture qualité intégrée et partagée par toutes et tous.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation de suivi
Construction

2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : Néant

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Nom et signature du
coordonnateur ou de la coordonnatrice de
l'évaluation de suivi

DÉVOS LISBETH
Directrice ISS-PS

V. BIONDO